

FORMULAIRE D'AUTORISATION D'ENTRAÎNEMENT Northwest Middle School

Ce formulaire doit être rempli et signé par l'élève ou son tuteur **avant** que celui-ci ne participe à un entraînement.

VEUILLEZ REMETTRE LES FORMULAIRES SIGNÉS AU BUREAU DE LA NORTHWEST MIDDLE SCHOOL

NOM DE L'ATHLÈTE _____ CLASSE _____ SEXE _____
ADRESSE _____ NUMÉRO DE TÉLÉPHONE _____

Mon enfant peut participer à **TOUS** les sports pendant _____ l'année scolaire : **(ENCERCLER) OUI NON**

Si non, veuillez indiquer les sports auxquels votre enfant ne peut **PAS** participer : _____

1. FORMULAIRE D'EXAMEN PHYSIQUE : La loi de l'Iowa stipule que tous les athlètes doivent avoir un formulaire d'examen physique à jour, signé par un médecin, dans le dossier de l'école avant l'entraînement.

2. CONSCIENCE DES BLESSURES POTENTIELLES : En tant que tuteur d'un athlète de la Northwest School, je suis conscient que la participation à un sport et/ou la pratique d'un sport peut être une activité dangereuse impliquant de nombreux risques de blessures, voire de décès.

3. ATTENTION : LES COMMOTIONS CÉRÉBRALES DANS LES SPORTS SCOLAIRES : La législature de l'Iowa a adopté une nouvelle loi, entrée en vigueur le 1er juillet 2011, concernant les élèves de la 7e à la 12e année qui participent à des activités extrascolaires interscolaires. Une fiche d'information destinée aux parents et aux élèves est disponible sur le site web de Northwest Athletic.

4. CONSENTEMENT EN CAS D'URGENCE :

« Dans le cas où je ne pourrais pas être joint, je donne par la présente mon accord au médecin traitant, aux entraîneurs et aux coaches pour obtenir et administrer une aide médicale et un service d'ambulance. Cette autorisation ne couvre pas les interventions chirurgicales majeures à moins que l'avis médical de deux autres médecins ou dentistes agréés ne concorde sur la nécessité d'une telle intervention. »

(ENCERCLER) OUI NON

SI NON, veuillez indiquer le nom et le numéro de téléphone à appeler. _____

5. ASSURANCE ATHLÉTIQUE COMPLÉMENTAIRE : ** VEUILLEZ COCHER UNE OPTION **

_____ A. Nous ne souhaitons pas d'assurance supplémentaire. Nous estimons avoir une couverture d'assurance adéquate.

_____ B. J'irai chercher un formulaire d'assurance à la Northwest Middle School afin de souscrire une assurance.

LE DISTRICT SCOLAIRE NE SOUSCRIT PAS D'ASSURANCE ACCIDENT POUR COUVRIR LES BLESSURES SUBIES PAR VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE. Nous encourageons toutes les familles à souscrire une assurance accident pour leurs enfants avant de participer à toute activité sportive ou parrainée par l'école. Si vous n'avez pas d'assurance pour votre enfant, ou si vous avez une assurance avec une franchise élevée ou des prestations limitées pour les frais médicaux, hospitaliers ou dentaires, nous vous encourageons à consulter le programme d'assurance des élèves. **Les informations nécessaires à l'inscription au programme d'assurance peuvent être obtenues à l'école.**

6. CODE DE CONDUITE DES ACTIVITÉS DES ÉLÈVES (RÉSUMÉ) :

Il est interdit aux élèves participant à des activités extrascolaires de posséder, d'utiliser ou d'acheter du tabac, des boissons alcoolisées ou des substances contrôlées. La perte d'éligibilité peut également survenir en cas d'engagement dans des activités en dehors de la communauté scolaire qui constitueraient un motif d'arrestation ou de citation dans le système judiciaire pour mineurs, à l'exception des délits mineurs, que l'élève ait été cité, arrêté, condamné ou jugé pour le(s) acte(s) en question. La violation des règles tout au long de l'année civile, que ce soit à l'école ou en dehors de l'école, entraînera les mesures suivantes :

- Première infraction au cours de la carrière sportive ou de l'activité de l'élève - Suspension d'un tiers des dates de compétition ou de performance de la saison, avec évaluation professionnelle avant la réintégration, le cas échéant.
- Deuxième infraction au cours de la carrière sportive ou de l'activité de l'étudiant - Suspension de la moitié des dates de compétition ou de performance de la saison, avec évaluation professionnelle préalable à la réintégration, le cas échéant.
- Troisième infraction au cours de la carrière sportive ou de l'activité de l'étudiant - Suspension de la compétition sportive pendant douze (12) mois civils, avec évaluation professionnelle avant la réintégration, le cas échéant.

S'il ne reste pas un nombre suffisant de compétitions/performances/jeux dans une saison programmée pour remplir les conditions de la suspension, le solde de la suspension sera reporté à la saison suivante à laquelle l'élève participe.

J'ai lu et compris les informations/règles mentionnées ci-dessus et dans le manuel du parent/athlète :

Signature du tuteur _____ Date _____

Signature de l'élève _____ Date _____

HEADS UP : Les commotions cérébrales dans les sports scolaires

Veillez noter ces informations importantes basées sur l'article 280.13C du code de l'Iowa, Politiques relatives aux lésions cérébrales :

- (1) Un élève participant à des activités extrascolaires interscolaires de la 7^e à la 12^e année **doit être immédiatement retiré de la compétition**. Si l'entraîneur, l'officiel du concours, le prestataire de soins de santé agréé ou le prestataire de soins médicaux d'urgence pensent que l'élève a subi une commotion cérébrale sur la base des signes, symptômes ou comportements observés.
- (2) Une fois retiré de la compétition en raison d'une suspicion de commotion cérébrale, l'élève ne peut pas reprendre la compétition tant qu'il n'a pas reçu une autorisation médicale écrite d'un prestataire de soins de santé agréé ET que le protocole n'a pas été mené à bien.
- (3) L'élève ne peut pas reprendre sa participation tant qu'il n'est pas débarrassé des symptômes de la commotion cérébrale à la maison ET à l'école.

Qu'est-ce qu'une commotion cérébrale ?

Les commotions cérébrales sont un type de lésion cérébrale qui perturbe le fonctionnement normal du cerveau. Les commotions cérébrales peuvent survenir dans n'importe quel sport ou activité récréative et peuvent résulter d'une chute ou d'une collision entre joueurs, avec le sol ou avec des obstacles. Une commotion cérébrale peut se produire avec ou sans perte de conscience, mais la plupart des commotions cérébrales se produisent sans perte de conscience.

Que doivent faire les parents/tuteurs s'ils pensent que leur enfant a subi une commotion cérébrale ?

- (1) Apprenez à votre enfant qu'il n'est pas judicieux de jouer avec une commotion cérébrale.
- (2) RESPECTEZ LA LOI.
 - a. Consultez immédiatement un médecin.
 - b. Empêchez votre enfant de participer jusqu'à ce qu'il soit autorisé à reprendre le jeu par un professionnel de la santé agréé et que le protocole ait été suivi.
- (3) Informez les entraîneurs, les enseignants et l'infirmière de l'école de TOUTE commotion cérébrale de votre enfant.

Quels sont les signes et les symptômes d'une commotion cérébrale ?

Les signes et les symptômes d'une commotion cérébrale peuvent apparaître immédiatement après la blessure. Si un athlète présente un ou plusieurs symptômes de commotion cérébrale après un choc, un coup ou une secousse à la tête ou au corps, il doit être immédiatement retiré du jeu. L'athlète ne doit reprendre le jeu qu'avec l'autorisation d'un prestataire de soins de santé et après avoir éliminé tout symptôme à la maison, à l'école et à l'entraînement.

Signes observés par les parents ou les entraîneurs :

- Semble hébété ou stupéfait
- A des difficultés à comprendre l'instruction ou la position
- Oublie une consigne
- N'est pas sûr du jeu, du score ou de l'adversaire
- Plus maladroit
- Répond lentement aux questions
- Perd conscience (même brièvement)
- Changements d'humeur, de comportement ou de personnalité
- Ne se souvient pas des événements antérieurs au coup ou à la chute
- Ne se souvient pas des événements survenus après le coup ou la chute

Symptômes rapportés par les élèves-athlètes :

- Mal de tête ou « pression » dans la tête
- Nausées ou vomissements
- Problèmes d'équilibre ou vertiges
- Vision double ou floue
- Sensibilité à la lumière
- Sensibilité au bruit
- Se sentir apathique, dans le brouillard, confus ou étourdi
- Troubles de la concentration ou de la mémoire
- Confusion
- Ne se sent pas « bien » ou se sent « déprimé »

ÉLÈVES, si vous pensez avoir subi une commotion cérébrale :

- N'ignorez jamais une bosse ou un coup à la tête, même si vous vous sentez bien. Informez également votre entraîneur si vous pensez qu'un de vos coéquipiers pourrait avoir une commotion cérébrale.
- Passez un examen médical - Un médecin ou un autre professionnel de la santé agréé peut vous dire si vous avez une commotion cérébrale et quand vous pouvez reprendre le jeu.
- Donnez-vous le temps de guérir - Si vous avez subi une commotion cérébrale, votre cerveau a besoin de temps pour guérir. Pendant cette période, vous êtes beaucoup plus susceptible de subir une autre commotion cérébrale. Il est important de se reposer et de ne pas reprendre le jeu avant d'avoir obtenu le feu vert de votre professionnel de la santé.

PARENTS/GUARDIENS, vous pouvez aider votre enfant à prévenir une commotion cérébrale :

- Veillez à ce qu'il porte l'équipement de protection adapté à son activité. L'équipement doit être à la bonne taille, bien entretenu et porté correctement et régulièrement.
- Veillez à ce qu'il respecte les règles de sécurité de son entraîneur et les règles du sport.
- Encouragez-le à faire preuve d'un bon esprit sportif à tout moment.

Pour plus d'informations, consultez le site :

www.cdc.gov/concussion

IMPORTANT : Les élèves (de la 7^e à la 12^e année) qui participent à des activités sportives interscolaires et leurs parents/tuteurs doivent signer chaque année l'accusé de réception ci-dessous et le remettre à leur école. Les élèves ne peuvent pas s'entraîner ou participer à ces activités tant que ce formulaire n'a pas été signé et renvoyé.

Nous avons reçu les informations fournies dans la fiche d'information intitulée : « HEADS UP : Concussion in School Sports » :

Signature du tuteur _____ Date _____

Signature de l'élève _____ Date _____